

# Caisse des Dépôts et Consignations



Rapport annuel 2017

# CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## RAPPORT 2017

Présenté aux Chambres législatives par  
Monsieur le Ministre des Finances

### *Contenu du Rapport annuel*

Service Public Fédéral Finances  
Administration générale de la Trésorerie  
Opérations Financières du Trésor  
Iris Bogaert (NL)  
Tél 0257 478 63 - Fax 0257 958 61  
E-mail iris.bogaert@minfin.fed.be

### *Informations de contact Caisse des Dépôts et Consignations*

<https://finances.belgium.be/fr/pai/caisse-des-depots-et-consignations-generalites>

<https://www.avoirsdormants.be/fr>

<http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>

### *Editeur responsable*

Monsieur Alexandre De Geest, Administrateur général de l'Administration Générale de la Trésorerie

### *Dépôt légal*

D/2018/1418/58

## Table des matières

---

Introduction .....	4
1. Tendances les plus importantes.....	5
2. Projets en cours .....	9
3. Description des différents dépôts et comptes .....	11
4. Taux d'intérêt appliqués .....	13
5. La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres .....	14
5.1. Dépôts .....	14
5.2. Situation de caisse.....	16
5.3. Situation du Compte du Trésor.....	19
5.4. Cautions solidaires.....	20
5.5. Créances résultant de jugements.....	20
5.6. Fonds spéciaux.....	21
6. Avoirs Dormants.....	22
7. Fonds de Garantie pour les Services financiers.....	23
ANNEXES – Situation de la Caisse des Dépôts et Consignations au 31 décembre 2017.....	25
<i>Annexe I: Situation générale.....</i>	26
<i>Annexe II: Situation vis-à-vis du Trésor.....</i>	28
<i>Annexe III: Engagements vis-à-vis de tiers et cautions solidaires.....</i>	29
<i>Annexe IV: Fonds de Garantie – Situation au 31 décembre 2017.....</i>	32
<i>Annexe V : Fonds de Résolution - Situation au 31 décembre 2017.....</i>	32
<i>Annexe VI: Fonds de Garantie – Total des montants reçus depuis cinq ans.....</i>	33
<i>Annexe VII: Fonds de Garantie – Total des montants versés au Trésor depuis cinq ans.....</i>	34
<i>Annexe VIII: Portefeuille de la Caisse des Dépôts et Consignations (valeur nominale).....</i>	35
<i>Annexe IX: Portefeuilles spéciaux (valeur nominale).....</i>	35

## Introduction

Mesdames, Messieurs,

### Rapport 2017

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives le rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 2017<sup>1</sup>.

### Prérogatives de la CDC

La Caisse des Dépôts et Consignations (appelée ci-après CDC) a le privilège de recevoir, à l'exclusion de tout autre organisme, les dépôts et les consignations en numéraire et en valeurs imposés par la justice, les lois et les règlements.

En 2007, la CDC a reçu la tâche supplémentaire de gérer les avoirs des comptes, assurances et coffres dormants dont les titulaires n'ont pu être retrouvés dans le délai prescrit.

Dans le cadre de l'opération de dématérialisation des titres au porteur, la CDC a recueilli en 2015 les fonds issus de la vente des titres non dématérialisés par les émetteurs ainsi que les titres non vendus sous forme d'inscriptions nominatives à son nom. Depuis 2017, elle est chargée de la restitution de ces avoirs aux ayants droit.

La CDC est également chargée de la garde et de la gestion de certains fonds spéciaux.

La CDC est tenue d'opérer dans ses comptes la distinction entre les fonds qui lui sont confiés et les avoirs du Trésor.

**Le Ministre des Finances,**

**Johan VAN OVERTVELDT**

---

<sup>1</sup> Obligation pour le Ministre des Finances de présenter un rapport aux Chambres législatives, conformément à l'article 36 de l'arrêté royal n° 150 du 18 mars 1935 (M.B. 21 mars 1935) coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

# 1. Tendances les plus importantes

## Evolution des dépôts en 2017

Le volume des dépôts en euros et en titres a augmenté, celui des dépôts en devises a baissé par rapport à l'an dernier.

## Versements au profit du Trésor en 2017

La CDC a versé **118 668 384,50 euros** au Trésor (revenu des placements, droits d'administration et des dépôts échus).

Chiffres: Tableau 9, p. 19

Elle a en outre transféré **57 000 000,00 euros** à la réserve d'intervention du Trésor via le FSP/FG<sup>1</sup>, et elle a collecté et transféré au Trésor **387 304,24 euros**, d'amendes dans le cadre de la Dmat, ce qui donne un total de fonds transférés de **160 658 688,74**.

Chiffres: Tableau 3, p. 8 et tableau 9, p. 19

## Evolution des principaux dépôts en euros sur 5 ans

Les différents dépôts en euros démontrent en général une tendance à la hausse excepté les consignations intérieures.

Tableau 1: Évolution des principaux dépôts en euros sur cinq ans					
Nature des dépôts	2013	2014	2015	2016	2017
Consignations judiciaires	1.863.040.571,98	1.885.003.856,96	2.005.264.337,90	1 839 211 414,04	1 841 444 439,92
Consignations intérieures	321.861.482,27	369.839.634,04	592.263.366,51	814 970 772,31	524 492 683,33
Dépossessions involontaires	151.355.421,46	155.928.723,47	157.102.241,11	141 599 981,41	156 235 084,52
Cautionnements	212.942.529,42	237.124.366,15	225.991.461,47	244 563 015,60	268 486 168,25
Avoirs dormants	87.848.295,84	297.750.030,27	379.778.683,96	426 705 783,69	462 688 326,74
<b>TOTAL</b>	<b>2.637.048.300,97</b>	<b>2.945.646.610,89</b>	<b>3.360.400.090,95</b>	<b>3 467 050 967,05</b>	<b>3 253 346 702,76</b>

Chiffres: Annexe III, rubrique I

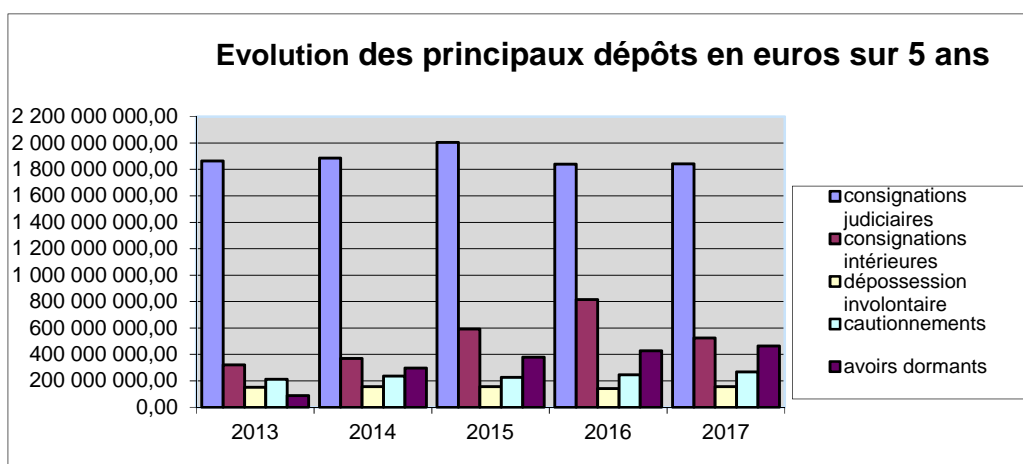


Figure 1: Evolution des principaux dépôts en euros sur 5 ans

<sup>1</sup> Les dépôts du FSP/FG (droits d'entrée uniques et contributions annuelles) sont versés au Trésor, où ils restent disponibles au cas où celui-ci devrait payer une intervention.

## Evolution des dépôts en titres sur 5 ans

Les dépôts en titres montrent en général une légère augmentation.

<b>Tableau 2: Evolution des principaux dépôts en titres sur cinq ans – solde au 31 déc.</b>					
<b>Nature des dépôts</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dépossessions involontaires	667.247,00	656.284,00	136.165,00	98 565,00	114 307,00
Consignations judiciaires	2.160.879,20	1.170.852,41	1.210.028,71	1 125 889,41	1 084 676,30
Cautionnements administratifs*	169.089.714,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Cautionnements lois sociales*	4.263.414,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Avoirs dormants	1.450,00	1.450,00	1.450,00	1 450,00	1 450,00
Cautionnements X	0,00	138.740.000,48	142.645.784,48	143 090 784,48	149 467 065,48
Cautionnements N	0,00	16.179.081,23	14.451.403,23	13 840 577,23	12 689 118,23
Dématérialisation des titres	0,00	0,00	2.374.118,00	5 210 234,25	5 208 159,78
<b>TOTAL</b>	<b>176.182.705,91</b>	<b>156.747.668,12</b>	<b>160.818.949,42</b>	<b>163 367 500,37</b>	<b>168 564 776,79</b>

\* Depuis 2014, suite au changement de gestionnaire de titres, les cautionnements sont scindés en « cautionnements X » et « cautionnements N »

Chiffres: Annexe III, rubrique II

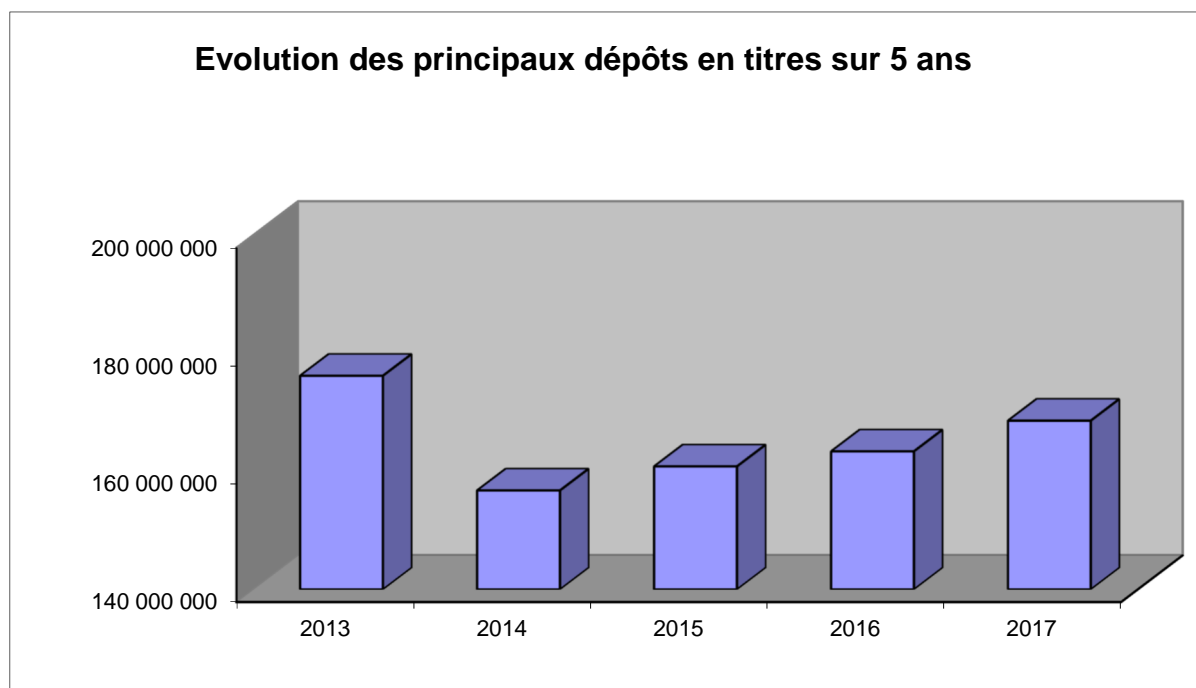


Figure 2: Évolution des principaux dépôts en titres sur 5 ans

## Évolution des actes de caution sur 5 ans

En comparaison avec l'année précédente, les inscriptions et les libérations d'actes de caution ont augmenté en 2017.

Le graphique ci-dessous traduit l'évolution des garanties déposées et des engagements souscrits par les institutions financières.

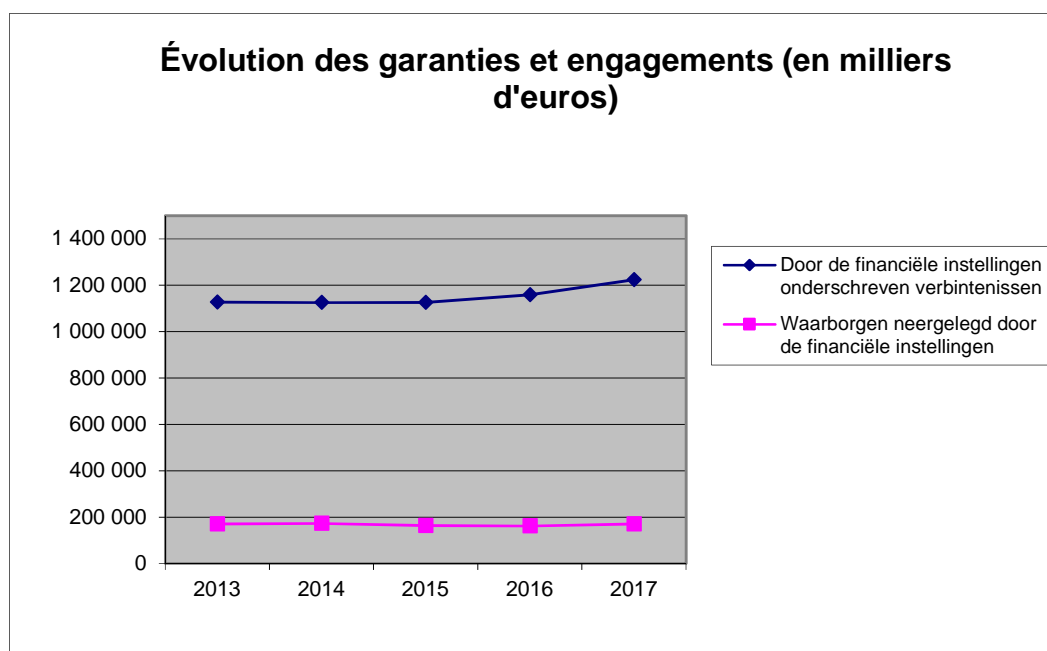


Figure 3 : Évolution des garanties et des engagements sur 5 ans

Chiffres : annexe III, rubrique I, II et III

## Évolution de la réserve d'intervention du FSP/FG

La CDC verse, depuis 2008, les droits d'entrée et les contributions annuelles des institutions financières, des entreprises d'assurances et des sociétés coopératives agréées dans la réserve d'intervention du Trésor. Lors d'éventuelles interventions du Fonds spécial de Protection (FSP)/Fonds de Garantie (FG)<sup>1</sup>, la CDC demande le montant nécessaire à cette réserve.

En 2015, le FSP/FG a reversé 5 millions d'euros de la réserve d'intervention d'Apra Leven au Trésor, gardant ainsi une réserve de 1,2 millions d'euros pour la gestion des dossiers bloqués restants. Cette réserve a été maintenue en 2017.

En 2016, la Cour européenne de Justice a déclaré que le système de garantie des dépôts pour les coopérateurs d'ARCO est contraire au droit européen. En juin 2017, la Cour constitutionnelle a stipulé que les dispositions légales sur lesquelles se base la garantie des parts d'associés de sociétés coopératives agréées est contraire au principe constitutionnel d'égalité et de non-discrimination. En conséquence, le Conseil d'État annulera, en mars 2018, les arrêtés royaux portant sur le règlement de cette garantie. Le FSP/FG n'interviendra donc pas dans la liquidation des sociétés ARCO ; la réserve reste donc stable.

Suite à la défaillance d'Optima Bank en juin 2016, le FSP/FG intervient à hauteur de 3 100 496,67 euros en 2017 à titre de compensation aux déposants de cette institution financière en faillite.

<sup>1</sup> Par la loi du 22 avril 2016 transposant la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et portant des dispositions diverses, le Fonds a obtenu une nouvelle dénomination : le Fonds de Garantie pour les services financiers.



## Réserve d'intervention du Fonds de Résolution

La loi du 28 décembre 2011 instaurant une contribution de stabilité financière institue le Fonds de Résolution au sein de la CDC. Les contributions annuelles des institutions financières sont versées dans la réserve d'intervention du Fonds de Résolution. Les premières contributions ont été perçues en 2012.

Consécutivement à la loi du 3 août 2016<sup>1</sup>, ces contributions ne sont plus perçues comme contribution individuelle par le FSP/FG, mais comme partie de la taxe bancaire unique<sup>2</sup>.

La loi du 27 juin 2016<sup>3</sup> a autorisé le Collège de Résolution de la BNB à fixer des contributions pour ces institutions qui ne doivent pas de contributions au Collège de Résolution unique.

À ce jour aucune intervention n'a encore été réalisée.

<b>Tableau 3: Fonds Spécial de Protection et Fonds de Résolution</b>					
<b>Évolution de la réserve d'intervention du Trésor</b>					
<b>FSP/FG</b>	<b>2008-2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>TOTAAL</b>
Droits d'entrée uniques	338 145 929,21	0,00	286 932,20	0	<b>338 432 861,41</b>
Contributions annuelles	2 862 475 907,72	440 974 249,70	381 647 485,77	57 000 000,000	<b>3 742 097 643,19</b>
<b>Fonds de Résolution</b>					
Contributions annuelles	540 214 804,05	145 237 405,27	129 154 411,65	0	<b>814 606 620,97</b>
<b>Interventions APRA</b>					
Solde des interventions d'APRA	-13 772 336,99	-68.977,71	0,00	0	<b>-13 841 314,70</b>
Solde des interventions d' OPTIMA			-47 101 810,95	-3 100 496,67	<b>-50 202 307,62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 727 064 303,99</b>	<b>586 142 677,26</b>	<b>463 987 018,67</b>	<b>53 899 503,33</b>	<b>4 777 193 999,92</b>

Chiffres: Annexes IV, V, VI et VII

<sup>1</sup> Consécutivement à la loi du 3 août 2016 instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière, ces contributions ne sont plus perçues comme contribution individuelle par le Fonds de Garantie, mais comme partie de la taxe bancaire unique.

<sup>2</sup> Les contributions concernées ont été marquées en rouge dans les tableaux joints

<sup>3</sup> Loi du 27 juin 2016 transposant diverses dispositions de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 82/891/CEE du Conseil ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE, 2011/35/UE, 2012/30/UE et 2013/36/UE et les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 648/2012



## 2. Projets en cours

### Avoirs dormants (Pandora)

Depuis 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations est responsable de la réception, de la conservation et de la restitution des avoirs dormants. Pour l'exécution de cette mission, la Caisse utilise l'application Pandora.

Le projet « Pandora extension 1 », démarré en 2014, a été clôturé. Ce projet avait, entre autres, comme but l'adaptation de l'application et de la réglementation afin de pouvoir réceptionner les coffres dormants.

En 2017, il est cependant apparu que les bâtiments de la Monnaie Royale de Belgique ne seraient plus disponibles, suite à la fin du bail les concernant.

Pour cette raison, il n'était plus opportun de démarrer la livraison du contenu des coffres dormants. Une solution alternative a été recherchée, et un projet de loi a été préparé dans ce sens.

À l'avenir, les coffres dormants ne seront plus conservés par la Caisse de Dépôts et Consignations, mais bien par les institutions mêmes, jusqu'au moment de la prescription acquisitive. Les données relatives aux coffres dormants seront bien collectées dans le registre central, qui sera mis à la disposition du citoyen par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il y a eu, dans ce cadre, une concertation avec les banques, Febelfin et le Finshop.

### Réorganisation de la CDC

En 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a décidé de se lancer dans un nouveau projet ambitieux, visant à réorganiser entièrement son fonctionnement et son organisation. Concrètement, le projet bouleversera totalement le fonctionnement actuel de l'ensemble des différentes catégories de dépôts, de cautionnements et des consignations judiciaires (à l'exception des fonds de faillites, qui sont concernés par un autre projet et les avoirs dormants qui se rapportent au projet Pandora).

Le but ultime de ce projet est de moderniser la CDC de fond en comble et de la doter d'outils informatiques performants. Ces nouveaux outils devront notamment permettre aux citoyens et aux organisations publiques et privées :

- de compléter des formulaires en ligne pour l'ouverture des dossiers,
- d'accéder, de suivre et de clôturer les dossiers en ligne via une connexion sécurisée.

En 2016, un inventaire complet des dossiers, des processus, des procédures et des matières gérées à la CDC a débuté. Une première rationalisation des différentes catégories de dossiers a été proposée au management.

En 2017, une révision complète de la législation a eu lieu. Un avant-projet de loi a été rédigé, afin de remplacer et moderniser la législation actuelle. Une analyse détaillée des différentes catégories de dossiers tombant sous le projet de réorganisation a été poursuivie, et a mené au développement de nouveaux processus et procédures, plus modernes et professionnels.

Enfin, des développements informatiques ont été entamés, en vue de pourvoir la CDC d'une plateforme en ligne sécurisée, accessible aux citoyens.

## **Interface Finances – Justice pour les faillites**

Depuis de nombreuses années, la Caisse des Dépôts et Consignations est confrontée au problème de l'application partielle de l'article 51 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites. En effet, tous les curateurs ne respectent pas l'obligation de déposer à la CDC le produit de leurs ventes en attendant la clôture de la faillite, ce qui prive l'État de liquidités auxquelles il a légalement droit.

La CDC utilise l'application SP10B pour la comptabilité et le paiement des fonds de faillite. La CDC dispose donc des informations financières en matière de dépôts et de retraits effectués par les curateurs.

De son côté, l'Ordre judiciaire a développé une application qui centralise l'ensemble des données et des informations administratives concernant toutes les faillites, qui permet une communication permanente entre les différents acteurs (curateurs, juges-commissaires, présidents des tribunaux de commerce, greffes et parquets) et qui les informe de l'état de la procédure, des modifications de la législation et des actions à entreprendre.

Cette application, sur base de la loi du 1er décembre 2016 modifiant le Code judiciaire et la loi du 8 août 1997 sur les faillites, est devenue depuis le 1er avril 2017 le Registre central de la solvabilité (Regsol) qui vaut comme source authentique pour tous les actes et données relatives aux procédures de faillite.

Depuis l'entrée en vigueur du Registre, les données de l'application SP10B ont été mises en correspondance avec celles de la plateforme Regsol, ce qui permettra à la fois d'avoir une automatisation des mouvements financiers en matière de faillite, d'avoir une vue exacte du nombre de dossiers et une augmentation des montants versés à la CDC par les curateurs.

Actuellement, seuls les dépôts sur le compte de la CDC sont automatisés lorsqu'ils contiennent une communication structurée, ce qui permet de lier directement les montants aux dossiers correspondants.

A terme, le projet interface devrait automatiser la gestion des dossiers de faillite avec une intervention limitée des agents.

La finalisation du projet est prévue pour le courant du mois de juin 2018.

### 3. Description des différents dépôts et comptes

Les différents dépôts en euros, devises et titres sont groupés en huit catégories: consignations judiciaires, consignations intérieures, cautionnements, dépossessions involontaires, avoirs dormants, FSP/FG, Fonds de Résolution et Dématérialisation.

#### Consignations judiciaires

Les consignations judiciaires sont des dépôts en euros, en titres ou en devises imposés ou autorisés par la loi ou par une décision judiciaire.

Les principales consignations judiciaires sont:

- les indemnisations pour expropriations pour cause d'utilité publique
- les fonds de faillites
- les fonds appartenant à des mineurs ou à des personnes déclarées incapables
- les cantonnements
- toutes les mises en dépôts ordonnées par la justice
- les cautions pour mise en liberté provisoire
- les offres réelles
- les stock options (seulement titres)

Chiffres: Annexe III, rubriques I/1, II/2 et IV/6.

#### Consignations intérieures

Les consignations intérieures comprennent principalement:

- les dépôts obligatoires imposés aux notaires<sup>1</sup>
- les dépôts volontaires
- les créances résultant de jugements en faveur ou à charge de l'Etat et des Provinces
- le produit des valeurs consignées
- versements par l'Organe Central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC)

Chiffres: Annexe III, rubriques I/2, I/4 et IV/4

#### Cautionnements

Les cautionnements, en numéraire ou en titres, sont imposés par les règlements administratifs. Ils concernent les :

- cautionnements d'adjudicataires de travaux publics
- cautionnements solidaires déposés par les institutions de crédit, entreprises d'assurances et associations professionnelles agréées à cette fin<sup>2</sup>
- cautionnements en application de la législation sociale concernant la loi Breyne
- entreprises de prêts hypothécaires et les secrétariats sociaux d'employeurs

Chiffres: Annexe III, rubriques I/5, II/4, II/5 et III

Sont également repris dans cette catégorie, la contre-valeur des coupons venus à échéance et les dépôts divers.

Chiffres: Annexe III, rubriques I/6 et I/7.

<sup>1</sup> Arrêté royal du 14 décembre 1935 (modifié par l'arrêté royal du 10 janvier 2002).

<sup>2</sup> Obligations imposées par l'arrêté royal du 14 mars 2002 (cautions solidaires).

## Dépossessions involontaires

Le compte des dépossessions involontaires de titres au porteur comprend les consignations prévues par la loi concernant les:

- dépossessions involontaires de titres au porteur
- liquidations de sociétés
- squeeze-out (offre publique de reprise)

*Chiffres: Annexe III, rubriques I/3, II/1 et IV/5.*

## Avoirs dormants

Les avoirs dormants comprennent les avoirs dormants en euros, en titres et en devises ainsi que les coffres et les contrats d'assurances dormants qui ont été virés par les institutions financières et par les entreprises d'assurances si l'(les) ayant(s) droit n'a (ont) pu être retrouvé(s) dans le délai prescrit.<sup>1</sup>

Ces avoirs sont scindés en :

- avoirs qui sont gérés individuellement
- avoirs de moins de 20 euros qui sont traités globalement

*Chiffres: Annexe III, rubriques I/10 et I/11, II/3 et IV/1, 2 et 3.*

## FSP/FG

Le FSP/FG est financé par des:

- droits d'entrée uniques
- contributions annuelles

Ces versements proviennent des institutions financières, des compagnies d'assurance et des sociétés coopératives agréées qui participent au système de garantie des dépôts.<sup>2</sup>

*Chiffres: Annexe III, rubrique I/9 et annexe IV, V, VI et VII.*

Un compte postal a été ouvert en 2011 pour le paiement des ayants droit des institutions financières et des compagnies d'assurance qui ne sont plus en mesure de remplir leurs obligations financières à l'égard de leurs clients.

*Chiffres : Annexe III, I/14.*

## Fonds de Résolution et Fonds de Résolution Européen

Le Fonds de Résolution et le Fonds de Résolution Européen sont financés par les contributions annuelles versées par les établissements de crédit de droit belge qui disposent d'un agrément de la BNB.

*Chiffres : Annexe III, I/12 et I/13.*

## Dématérialisation

Un compte postal 679 ouvert en 2015 dans le cadre de la dématérialisation recueille les fonds issus de la vente des titres transférés par les émetteurs à la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de leur restitution par cette dernière aux ayants droit.

Le transfert par les émetteurs des titres qui n'ont pas été vendus s'effectue par un transfert d'inscriptions nominatives au nom de la Caisse de Dépôts et Consignations dans l'attente de la restitution de ces titres aux ayants droit par un transfert d'inscriptions à leur nom.

<sup>1</sup> Loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses, en particulier le Chapitre V "Comptes, coffres et contrats d'assurances dormants".

<sup>2</sup> Le FSP/FG a été créé par l'AR. du 14 novembre 2008 visant à protéger les épargnants et les investisseurs, ainsi que les assurances à rendement garanti relevant de la branche 21.

Ces deux types de transferts sont clairement identifiés au moyen de notifications introduites par les émetteurs concernés dans l'application CDCK-Dmat.

Chiffres : Annexe III, I/15 et II/6

## 4. Taux d'intérêt appliqués

Depuis le 1er octobre 2016, toutes les catégories de consignations, dépôts et cautionnements bénéficient du même taux d'intérêt, qui est égal au rendement des OLO avec durée résiduelle d'un an, mais s'élève à minimum 0%<sup>1</sup>. Ces taux d'intérêt ne sont modifiés que si le nouveau taux d'intérêt diffère d'au moins 50 points de base de celui qui a été attribué.

Les taux d'intérêt des intérêts à payer par la CDC durant l'année 2017 ont été fixés à :

Tableau 4: taux d'intérêt des dépôts en 2017				
Date	Dépôts A	Dépôts B	Dépôts C	Dépôts D*
1 jan. 2017 – 31 déc. 2017	0,00			

<sup>1</sup> Modification instaurée par l'AM du 13 octobre 2016.

## 5. La Caisse des Dépôts et Consignations en chiffres

### 5.1. Dépôts

#### Entrées et sorties

Les dépôts et les restitutions s'établissent comme suit en 2017:

#### ENTRÉES

- 1 419 419 060,53 pour les entrées en euros
- 22 122 822,95 pour les entrées en titres
- 1 113 254,84 pour les entrées en devises (contre-valeur en euros au 31/12/2017)

#### SORTIES

- 1 261 380 584,71 pour les sorties en euros
- 16 972 540,53 pour les sorties en titres
- 1 280 779,91 pour les sorties en devises (contre-valeur en euros au 31/12/2017)

Chiffres: Annexe III

#### Répartition entre euros, titres et devises

De ces mouvements, il résulte pour 2017 une augmentation des dépôts en euros de 158 038 475,82. Le solde des dépôts en titres augmente de 5 150 282,42 et le solde des dépôts en devises baisse de 167 382,84 (contre-valeur en euros au 31/12/2017).

Chiffres: Annexe III

#### Dépôts en euros

L'augmentation des dépôts en euros de 158 038 475,82 euros en 2017 se répartit comme suit :

- consignations judiciaires (+2 233 025,88)

Les faillites représentent ici 47.62 % des consignations en euros. Au 31/12/2017 il y avait 28.444 faillites ouvertes pour un montant total de 1.264.758.556,65 **euros** (contre 38.948 faillites ouvertes le 31/12/2016 pour un montant total de 1.250.571.799,82 euros).

- consignations intérieures et produit des valeurs consignées (-288 940 501,61)
- cautionnements, dépôts divers et contre-valeur coupons (+27 362 325,19)
- dépossessions involontaires de titres au porteur et « squeeze-out » ou offre publique d'achat (+14 635 103,11)
- avoirs dormants (+35 982 543,05)
- FSP/FG (+382 573 201,26)
- Fonds de Résolution (+833 518,44)
- FSP/FG – APRA (-3 101 299,67)

- Fonds de Résolution Européen (0,00)
- Produit titres Démat (-13 539 439,83)

### Dépôts en titres

L'augmentation des dépôts en titres de 5 150 282,42 en 2017 se répartit comme suit:

- dépossessions involontaires (+15 742,00)
- consignations (-41 213,11)
- cautionnements X (+6 376 281,00)
- cautionnements N (-1 151 459,00)
- dématérialisation des titres (-49 068,47)

### Dépôts en devises

La baisse de 167 382,84 euros des dépôts en devises se répartit comme suit:

- USD (-444 570,33)
  - avoirs dormants - gestion individuelle (+350 934,58)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+122,37)
  - dépôts volontaires (-63 374,08)
  - dépossessions involontaires (-437 476,61)
  - consignations (-290 835,75)
  - intérêt sur compte en devises - Autres Services (+59,17)
- CAD (+61 224,74)
  - avoirs dormants - gestion individuelle (+61 223,43)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+1,31)
- GBP (+228 612,34)
  - avoirs dormants - gestion individuelle (+213 713,33)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+14 899,01)
- DKK (+10 559,15)
  - dépossessions involontaires (+ 10 559,15)
- AUD (+397,99)
  - avoirs dormants - gestion individuelle (+179,76)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+99,50)
  - intérêt sur compte en devises - Autres Services (+118,73)
- EUR (-7,31)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (-0,60)
  - intérêt sur compte en devises - Autres Services (-6,71)
- CHF (-23 942,00)
  - avoirs dormants – gestion individuelle (-23 932,52)



- avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (-9.48)
- SEK (-101,73)
  - avoirs dormants – gestion individuelle (-101,73)
- JPY (+348,27)
  - dépossessions involontaires (+348,27)
- NOK (+89,46)
  - avoirs dormants – gestion individuelle (+89,46)
- NZD (+5,06)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+5,06)
- ZAR (+1,52)
  - avoirs dormants - intérêt sur compte en devises (+1,52)

## 5.2. Situation de caisse

### Placement obligatoire en obligations

La CDC doit placer les sommes dont elle ne prévoit pas l'emploi pour le service courant, en obligations émises ou garanties par l'Etat<sup>1</sup>.

### Avoirs de la CDC

Avoirs de la CDC:

#### Portefeuille propre

La CDC possède un portefeuille propre dont la valeur nominale s'élevait au 31 décembre 2017 à 2 631 000 000,00 euros et un placement de Trésorerie de 265 000 000,00 euros.

#### Créance sur le Trésor et avoir à la Poste Financière

La CDC dispose, en outre, d'un débit sur le Trésor (détaillé ci-après) d'un montant de - 341 404,42 euros et d'un avoir à la Poste Financière s'élevant à 916 760 242,91 euros.

#### Total des différents avoirs

Le total de ces différents avoirs, soit 3 935 001 502,16 euros constitue la contrepartie en euros des dépôts existant au 31 décembre 2017.

<sup>1</sup> Article 22 de l'arrêté royal du 18 mars 1935 coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les tableaux ci-dessous donnent une image, au 31 décembre 2017, des dépôts effectués en euros, répartis d'une part selon leur origine, et d'autre part selon leur mode de gestion.

<b>Tableau 5: Dépôts en euros, répartis selon leur origine Situation au 31 décembre 2017</b>	
Consignations judiciaires	1 841 444 439,92
Consignations intérieures et produit des valeurs consignées	529 127 211,34
Cautionnements, dépossessions involontaires, contre-valeur capital et coupons et divers	446 909 858,04
Avoirs dormants	462 688 326,74
Fonds Spécial de Protection/Fonds de Garantie*	441 650 428,80
Fonds de Résolution*	1 687 743,03
Fonds de Résolution Européen*	0,00
Fonds Spécial de Protection / APRA	4 955 574,68
Produit titres Démat	206 537 919,61
<b>TOTAL</b>	<b>3 935 001 502,16</b>

\* En attente de versement au Trésor

<b>Tableau 6: Contre-valeur des dépôts en euros selon leur mode de gestion Situation au 31 décembre 2017</b>	
Portefeuille (valeur comptable)	2 754 582 663,67
Placements de Trésorerie	265 000 000,00
Comptes chèques postaux	916 760 242,91
Créances sur le Trésor	-1 341 404,42
<b>TOTAL</b>	<b>3 935 001 502,16</b>

**Situation des comptes titres** Les comptes titres de la CDC présentent les soldes suivants au 31 décembre 2017.

<b>Tableau 7: Titres déposés à la CDC Situation au 31 décembre 2017</b>	
Dépossessions involontaires de titres e.a	114 307,00 <sup>1</sup>
Consignations judiciaires - titres	1 084 676,30 <sup>2</sup>
Cautionnements X	149 467 065,48 <sup>3</sup>
Cautionnements N	12 689 118,23 <sup>4</sup>
Avoirs dormants – gestion globale	1 450,00 <sup>5</sup>
Dématérialisation des titres	5 161 165,78 <sup>6</sup>

<sup>1</sup> De ce montant, au 31 décembre 2017, 77 792 était sur le compte de Belfius, 24 465 était matériellement détenu à la CDC et 12 050 certificats d'inscriptions nominatives étaient détenus par la CDC.

<sup>2</sup> De ce montant, au 31 décembre 2017, 550 770,81 était sur le compte de Belfius, 533 431,49 était matériellement détenu à la CDC et il y avait 474 d'inscriptions nominatives.

<sup>3</sup> De ce montant, au 31 décembre 2017, 149 460 868,13 était sur le compte de Belfius et une inscription nominative de 6 197,34 était détenue par le service des « Grands Livres » à la Trésorerie.

<sup>4</sup> Ce montant était sur le compte de Belfius au 31 décembre 2017.

<sup>5</sup> Ce montant était sur le compte de Belfius au 31 décembre 2017.

<sup>6</sup> Ce montant représente les inscriptions nominatives, au 31 décembre 2017, au nom de la CDC, détenu par les émetteurs des titres.

<b>TOTAL</b>	<b>168 517 782,79</b>
--------------	-----------------------

**Gestion des devises  
chez Belfius**

Belfius, en tant que gestionnaire des devises se porte garant de la réception, de la conservation et de la restitution des devises déposées. Les devises arrivent sur 3 comptes spéciaux ouverts au nom de la CDC.

**Situation des comptes  
en devises**

Les comptes en devises de la CDC ouverts chez Belfius présentent les soldes suivants au 31 décembre 2017:

<b>Tableau 8: Dépôts en devises, répartis selon leur origine Situation au 31 décembre 2017</b>	
<b>COMPTE BE97 0688 9861 0249 – AVOIRS DORMANTS</b>	
Avoirs dormants – gestion individuelle	11 180 266,95 USD
	263 539,42 CAD
	1 874 220,47 GBP
	73 749,09 AUD
	427 232,31 CHF
	0,00 EUR
	180 113,68 SEK
	4 550 522,00 JPY
	2 884,79 NOK
	73 571,41 DKK
	2 563,24 NZD
	93,82 SGD
	6 520,95 ZAR
Avoirs dormants – gestion globale	35,82 USD
Avoirs dormants – intérêt sur compte en devises	1 320,68 USD
	58,49 CAD
	27 653,18 GBP
	6 977,09 AUD
	-5,86 CHF
	443,65 EUR
	131,11 SEK
	23,13 NZD
	51,17 ZAR
<b>COMPTE BE75 0688 9861 0451 – AUTRES SERVICES</b>	
Dépôts volontaires	12 314 367,29 USD
	2 420,16 GBP
	3 324,36 CAD
	100,00 DKK
	1 159,30 EUR
	47 000,00 JPY
Dépossessions involontaires	1 774 705,28 USD
	93 563,82 GBP
	694 950,55 DKK
	2 464 960,00 HUF

	88 903,51 AUD
	291 964,50 HKD
Consignations judiciaires	1 508 237,71 USD
Intérêts compte en devises	76 613,95 USD
	518,60 CAD
	1 148,71 GBP
	43 496,84 DKK
	1 181 688,05 HUF
	6 554,70 AUD
	1 124,20 HKD
	1 316,04 PLN
	0,60 EUR
<b>COMPTE BE64 0586 0700 7552 – AVOIRS DORMANTS</b>	
Avoirs dormants – gestion individuelle	846,02 AED

### 5.3. Situation du Compte du Trésor

#### Créances de la CDC sur le Trésor

Le compte-courant vis-à-vis du Trésor a été clôturé au 31 décembre 2017 avec un solde de -1 341 404,42 euros.

*Chiffres: Annexe II*

#### Versements au profit du Trésor

Les intérêts des placements (revenu du portefeuille), les droits d'administration perçus sur les dépôts en titres et les dépôts en espèces ou en valeurs atteints par la prescription sont attribués au Trésor, à charge pour ce dernier de rembourser à la CDC les intérêts qu'elle a payés à ses déposants.

Le tableau, ci-dessous, montre les profits réalisés par la CDC pendant l'année 2017 pour le Trésor.

<b>Tableau 9: versements au profit du Trésor - Situation au 31 décembre 2017</b>	
Revenu du portefeuille	71 229 500,00
Droits d'administration perçus	579 768,82
Recettes accidentelles	46 859 115,68
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>118 668 384,50</b>
Fonds Spécial de Protection / Fonds de Garantie	57 000 000,00
Fonds de Résolution	0,00
Amendes Dmat	387 304,24
<b>TOTAL</b>	<b>176 055 688,74</b>
Intérêts payés aux déposants *	15 397 000,00
<b>SOLDE (en faveur du Trésor)</b>	<b>160 658 688,74</b>

\* Le Trésor rembourse à la CDC le montant des intérêts payés aux ayants droit au moyen d'un crédit inscrit à charge du budget de la Dette publique

## 5.4. Cautions solidaires

### La garantie solidaire et collective

Les entrepreneurs, concessionnaires et adjudicataires de travaux d'utilité publique peuvent constituer une garantie solidaire et collective par l'intermédiaire d'une institution de crédit, d'une entreprise d'assurances ou d'une association professionnelle agréée à cette fin.

Ces sociétés peuvent garantir des engagements pouvant atteindre 10 fois le montant de la garantie qu'elles ont déposée, mais ne peuvent cautionner un même adjudicataire pour un montant supérieur à la susdite garantie.

A partir du 1er janvier 1972, cette forme de cautionnement a été étendue à la construction d'habitations (Loi Breyne)<sup>1</sup>.

Les cautions déposées par ces sociétés se montaient à 156.569.580,35 euros en titres et à 13.543.610,00 euros en numéraire.

*Chiffres: Annexe III, rubrique I/5 et rubrique II/4 et 5*

### Comptabilité séparée

Les inscriptions et les libérations des cautions constituées par ces sociétés font l'objet d'une comptabilité séparée.

*Chiffres: Annexe III, rubrique III*

### Construction d'habitations

Dans le cadre de la Loi Breyne, 5 764 actes de caution (garantie solidaire et collective) ont été constitués en 2017.

## 5.5. Créances résultant de jugements

### Nombre d'opérations en 2017

Les créances résultant de jugements étaient payées à l'intervention de la CDC, jusqu'en mars 2017.

Au cours de l'année 2017, la CDC a effectué 41 opérations de cette nature pour un montant de 1.638.321,70 euros.

---

<sup>1</sup>Arrêté royal portant exécution de la loi du 9 juillet 1971 réglementant la construction d'habitations et la vente d'habitations à construire ou en voie de construction (dite loi "Breyne").

## 5.6. Fonds spéciaux

### Garde et gestion de fonds spéciaux

La CDC peut être chargée de la garde ou de la gestion de titres ou de fonds spéciaux.

### Portefeuilles gérés

La CDC gère les portefeuilles suivants<sup>1</sup> :

#### 1. L'ex-Caisse d'assurance de l'ancien personnel d'Afrique<sup>2</sup>

Au cours de l'année 2017, aucun intérêt n'a été versé au Trésor. Le capital nominal de ce portefeuille s'élevait à 3.523.418,30 euros au 31 décembre 2017.

#### 2. Les anciennes caisses de pension des ayants droit des agents de l'Etat et des membres de l'armée et de la gendarmerie<sup>3</sup>

Au cours de l'année 2017, aucun intérêt n'a été versé à titre de revenu de ce portefeuille. Le capital nominal de ce portefeuille s'élevait à 41.237,00 euros au 31 décembre 2017.

*Chiffres: Annexe IX*

---

<sup>1</sup> Loi du 31 juillet 2017 portant des dispositions financières et fiscales diverses (M.B. 11/08/2017)

<sup>2</sup> Article 38 de la loi du 28 décembre 1973 relative aux propositions budgétaires 1973/1974.

<sup>3</sup> Loi du 2 août 1955 portant suppression du Fonds d'amortissement de la Dette publique.

## 6. LES AVOIRS DORMANTS

### **Avoirs dormants**

La loi du 24 juillet 2008 oblige les institutions financières et les entreprises d'assurances à transférer les avoirs venant de leurs comptes et contrats d'assurances dormants à la Caisse des Dépôts et Consignations de l'Administration Générale de la Trésorerie. Un compte devient dormant si, pendant 5 ans, aucune transaction n'a été enregistrée et qu'aucun contact n'a eu lieu avec le titulaire ou l'ayant droit, alors qu'un contrat d'assurances reçoit ce statut si le bénéficiaire ne réagit pas dans les 6 mois de la prise de connaissance de la survenance du risque assuré par l'entreprise d'assurances.

### **Avoirs entrants**

En 2017, un montant de 47,40 millions d'euros d'avoirs dormants est entré à la CDC. C'est moins qu'en 2016 (57,77 millions).

Une partie des montants entrants concerne des avoirs dormants avec un solde inférieur à 20 euros. Ces avoirs sont été transférés sans les données des titulaires, si bien qu'ils n'entrent pas en ligne de compte pour une restitution contrairement aux avoirs dormants égaux ou supérieurs à 20 euros qui, eux, entrent bien en ligne de compte pour une restitution.

### **Paiements**

En 2017, 2.997 dossiers ont été clôturés par le paiement d'un avoir aux ayants droit. Ce nombre est du même ordre que celui des dossiers liquidés l'année précédente.

### **Justification**

La CDC doit donner dans son rapport annuel une vue générale des comptes, des coffres et des contrats d'assurance dormants.

*Chiffres: Annexe III*



## 7. Fonds de Garantie pour les Services financiers

### Raison d'être du FSP/FG

Le Fonds spécial de Protection (FSP) a été créé auprès de la CDC pour intervenir quand une institution de crédit, une société de bourse, un organisme de placement, une compagnie d'assurances sur la vie (de droit belge) ou une société coopérative agréée liée n'est plus en mesure de remplir ses obligations vis-à-vis de ses clients. Consécutivement à la loi du 22 avril 2016, le Fonds a obtenu une nouvelle dénomination : le Fonds de Garantie pour les services financiers (FG).

### Adhésion obligatoire

L'adhésion au FSP/FG est **obligatoire** pour :

- 1° les établissements de crédit;
- 2° les sociétés de bourse;
- 3° les sociétés de gestion de fortune et de conseil en placement;
- 4° certaines sociétés de gestion d'organismes de placement collectif<sup>1</sup> ;
- 5° les compagnies d'assurances reconnues en qualité de fournisseur d'assurances-vie avec rendement garanti, appartenant à la branche 21.

### Adhésion facultative

Par l'arrêt du 6 mars 2018 du Conseil d'État, les arrêtés royaux des 10 octobre et 7 novembre 2011 qui étendent la garantie de l'État pour les dépôts aux parts des associés dans une société coopérative agréée sont annulés. Par conséquence, les adhésions facultatives ne sont plus autorisées.

### Financement

Le FSP/FG est financé par les droits d'entrée et les contributions cotisations annuelles de ses membres grâce auxquels est constituée une réserve d'intervention.

Si un membre fait défaut et que la réserve d'intervention du FSP/FG ne suffit pas, la CDC avance les fonds pour rembourser les clients de l'institution défaillante.

Un mécanisme d'apurement des fonds avancés est prévu à charge des membres du FSP/FG, si ces montants dépassent la réserve constituée.

### Fonds garantis par catégorie

Les montants suivants sont protégés par le FSP/FG :

- 288,3 milliards d'euros pour les institutions financières,
- 86,2 milliards d'euros pour les entreprises compagnies d'assurances,

---

<sup>1</sup> Pour autant qu'elles satisfassent aux conditions de l'art. 4 §1 de l'arrêté royal précité.

**Intervention APRA  
Vie SA**

Suite à la révocation de l'agrément de la compagnie d'assurances Apra APRA Vie, le FSP/FG a dû intervenir en 2011.

L'indemnisation des ayants droit est actuellement globalement terminée. Seuls une trentaine de dossiers restent bloqués, en attente d'informations supplémentaires des personnes concernées.

**Intervention OPTIMA  
BANQUE SA**

Suite à la faillite de l'établissement de crédit OPTIMA BANK, le FSP/FG a dû intervenir en 2016.

Au 31 décembre 2017, le FSP/FG est intervenu pour un montant global de 50,2 millions d'euros. Le FSP/FG a fixé la date limite pour la demande de remboursement au 9 juin 2017. Les demandes d'intervention ne sont donc plus acceptées. Cependant certains dossiers sont toujours en cours de traitement.

**Versement au  
Trésor**

La CDC verse les cotisations annuelles et les droits d'entrée des membres dans la réserve d'intervention du FSP/FG au Trésor. Les contributions perçues en 2017 seront reversées au Trésor en 2018.

**Justification**

La CDC doit publier dans son rapport annuel une situation générale du FSP/FG.

*Chiffres: Annexes IV, V, VI et VII*

**SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017**  
**DE LA**  
**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**ANNEXE I – SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017**

<b>A. DISPONIBLE ET REALISABLE</b>					<b>A. EN EUROS</b>				
1. Comptes chèques postaux		916 760 242,91			1. Consignations		2 365 937 123,25		
3. Trésor public		-1 341 404,42			2. Dépossessions involontaires		156 235 084,52		
4. Valeur comptable du portefeuille (1)		3 019 582 663,67			3. Cautionnements		268 486 168,25		
<i>(1) Les valeurs de ce portefeuille, sauf les inscriptions nominatives, sont en dépôt chez le Caissier de l'Etat.</i>					4. Divers		26 823 133,28		
					5. Fonds Spécial de Protection (contributions)		441 650 428,80		
					6. Fonds Spécial de Protection (APRA)		4 955 574,68		
					7. Avoirs dormants		462 688 326,74		
					8. Fonds de Résolution		1 687 743,03		
					9. Fonds de Résolution Européen		0,00		
					10. Produit titres Démat		206 537 919,61		
<b>TOTAL</b>		<b>3 935 001 502,16</b>			<b>TOTAL</b>		<b>3 935 001 502,16</b>		
<b>B. TITRES</b>			<b>B. TITRES</b>			<b>Valeur indicative en euros au 31/12/2017</b>			
1. Caissier de l'Etat – Valeur conventionnelle		163 350 419,66			1. Dépossessions involontaires		114 307,00		114 307,00
2. Service des Grands-Livres de la Dette de l'Etat		6 197,35			2. Consignations		1 084 676,30		992 600,80
3. Inscriptions nominatives chez l'émetteur		5 161 165,78			3. Cautionnements		162 156 183,71		162 156 183,71
					4. Avoirs dormants		1.450,00		1.450,00
					5. Dématérialisation		5 161 165,78		5 161 165,78
<b>TOTAL</b>		<b>168 517 782,79</b>			<b>TOTAL</b>		<b>168 517 782,79</b>		<b>168 425 707,29</b>
<b>C. COMPTE EN DEVISES "Autres services"</b>		<b>Contre-valeur en euros au 31/12/2017</b>		<b>C. DEVISES</b>			<b>Contre-valeur en euros au 31/12/2017</b>		
1. USD	15 673 924,23	13 063 275,41		1. Dépôts volontaires		12 314 367,29 USD		10 263 286,27	
						2 420,16 GBP		2 726,38	
2. CAD		2 550,42				3.324,36 CAD		2 206,24	
						100,00 DKK		13,43	
						1 159,30 EUR		1 159,30	
3. GBP	97 132,69	109 422,89				47 000,00 JPY		348,27	
4. DKK	738 547,39	99 194,30		2. Dépossessions involontaires		1 774 705,28 USD		1 479 110,37	
						93 563,82 GBP		105 402,45	
5. HUF		11 742,21				694 950,55 DKK		93 338,81	
						2.464.960,00 HUF		7 937,17	
6. EUR	1 159,90	1 159,90				88.903,51 AUD		57 862,85	
						291.964,50 HKD		31 129,25	

7. AUD	95 458,21	62 128,98	3. Consignations	1 508 237,71 USD	1 257 025,64
8. HKD	293 088,70	31 249,12	4. Intérêt compte en devises	76 613,95 USD	63 853,13
9. PLN	1 316,04	314,76		518,60 CAD	344,17
10. JPY	47 000,00	348,27		1.148,71 GBP	1 294,06
				43.496,84 DKK	5 842,06
				1 181 688,05 HUF	3 805,04
				6 554,70 AUD	4 266,13
				1.124,20 HKD	119,86
				1.316,04 PLN	314,76
			0,60 EUR	0,60	
<b>TOTAL</b>		<b>13 381 386,25</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 381 386,25</b>
<b>C. COMPTE EN DEVISES "Avoirs dormants"</b>		<b>Contre-valeur en euros au 31/12/2017</b>	<b>C. DEVISES</b>		<b>Contre-valeur en euros au 31/12/2017</b>
1. USD	11 181 623,45	9 319 212,25	1. Avoirs dormants – gestion individuelle	11 180 266,95 USD	9 318 081,69
2. CAD	263 597,91	174 939,39		263 539,42 CAD	174 900,57
3. GBP	1 901 873,65	2 142 517,72		1 874 220,47 GBP	2 111 365,59
4. AUD	80 726,18	52 540,63		73 749,09 AUD	47 999,60
5. CHF	427 226,45	364 654,86		427 232,31 CHF	364 659,87
6. EUR	443,65	443,65		0,00 EUR	0,00
7. SEK	180 244,79	18 336,30		180 113,68 SEK	18 322,96
8. JPY	4 550 522,00	33 719,37		4 550 522,00 JPY	33 719,37
9. NOK	2 884,79	293,70		2 884,79 NOK	293,70
10. DKK	73 571,41	9 881,38		73.571,41 DKK	9 881,38
11. NZD	2 586,37	1 532,04		2 563,24 NZD	1 518,34
12. SGD	93,82	58,51		93,82 SGD	58,51
13. ZAR	6 572,12	442,63		6 520,95 ZAR	439,19
14. AED	846,02	191,97		846,02 AED	191,97
			2. Avoirs dormants – gestion globale	35,82 USD	29,85
			3. Avoirs dormants – intérêt compte en devises	1 320,68 USD	1 100,71
				58,49 CAD	38,82
				27 653,18 GBP	31 152,14
				6 977,09 AUD	4 541,04
				-5,86 CHF	-5,00
				443,65 EUR	443,65
				131,11 SEK	13,34
				23,13 NZD	13,70
			51,17 ZAR	3,45	
<b>TOTAL</b>		<b>12 118 764,40</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 118 764,40</b>

D. COMPTES D'ORDRE		D. FONDS SPECIAUX	
1. Titres en dépôt au Caissier de l'Etat	2.304.582,30	1. Portefeuille ex-Caisse Ass. Pers. Afrique	3.523.418,30
2. Inscriptions nominatives	1.260.073,00	2. Portefeuille des anciennes Caisses de pensions de survie	41.237,00
<b>TOTAL</b>	<b>3.564.655,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3.564.655,30</b>

ANNEXE II – SITUATION VIS-A-VIS DU TRESOR					
ANNEE 2017					
COMPTES AVEC LE TRESOR PUBLIC	Solde au 31/12/2016	Entrées	Sorties	Différence	Solde au 31/12/2017
Compte-courant des placements	-1 764 700,62	456 229 500,00	456 229 500,00	0,00	-1 764 700,62
Recettes accidentelles (1)	-119 115,31	175 668 384,50	175 688 313,31	-19 928,81	-139 044,12
Revenus du portefeuille	0	71 229 500,00	71 229 500,00	0	0
Intérêts payés aux déposants pour compte du Trésor	937 360,91	15 021 979,41	15 397 000,00	-375 020,59	562 340,32
<b>TOTAL</b>	<b>-946 455,02</b>	<b>718 149 363,91</b>	<b>718 544 313,31</b>	<b>-394 949,40</b>	<b>-1 341 404,42</b>
<i>(1) Recettes accidentelles</i>					
Droits d'administration		579 768,82	599 697,63		
Recettes diverses		175 088 615,68	175 088 615,68		
Différence d'arrondi suite aux opérations en euros		0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>175 668 384,50</b>	<b>175 688 313,31</b>		

**ANNEXE III – ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES TIERS ET CAUTIONS SOLIDAIRES (en EUR)**

<b>ANNEE 2017</b>					
<b>I. EN EUR</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Dépôts</b>	<b>Restitutions</b>	<b>Différence</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
<b>Comptes BE58 6792 0040 9979 &amp; BE58 6792 0030 3279</b>					
1. Consignations extérieures ou judiciaires	1 839 211 414,04	372 232 925,75	369 999 899,87	2 233 025,88	1 841 444 439,92
2. Consignations intérieures	814 970 772,31	180 937 849,76	471 415 938,74	-290 478 088,98	524 492 683,33
3. Dépossessions involontaires de titres au porteur e.a.	141 599 981,41	22 419 106,64	7 784 003,53	14 635 103,11	156 235 084,52
4. Produit des valeurs consignées	3 096 940,64	1 736 556,90	198 969,53	1 537 587,37	4 634 528,01
5. Cautionnements	244 563 015,60	57 701 536,70	33 778 384,05	23 923 152,65	(1)268 486 168,25
6. Contre-valeur coupons	8 136,81	5 678 453,27	5 655 524,48	22 928,79	31 065,60
7. Contre-valeur capital	0,00	12 909 111,00	12 909 111,00	0,00	0,00
8. Dépôts divers	18 741 295,92	22 356 637,10	18 940 393,35	3 416 243,75	22 157 539,67
9. Fonds Spécial de Protection	59 077 227,54	439 790 709,99	57 217 508,73	382 573 201,26	441 650 428,80
10. Avoirs dormants – gestion individuelle	421 872 803,97	47 259 199,30	11 403 534,99	35 855 664,31	457 728 468,28
11. Avoirs dormants – gestion globale	4 832 979,72	142 810,72	15 931,98	126 878,74	4 959 858,46
12. Fonds de Résolution	854 224,59	833 518,44	0,00	833 518,44	1 687 743,03
13. Fonds de Résolution Européen	0,00	251 815 555,52	251 815 555,52	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 548 828 792,55</b>	<b>1 415 813 971,09</b>	<b>1 241 134 755,77</b>	<b>174 679 215,32</b>	<b>3 723 508 007,87</b>
<b>Compte BE33 6792 0040 6646</b>					
14. Fonds Spécial de Protection / APRA	<b>8 056 874,35</b>	<b>161 100,17</b>	<b>3 262 399,84</b>	<b>-3 101 299,67</b>	<b>4 955 574,68</b>
<b>Compte BE64 6794 0040 7252</b>					
15. Produit titres dématérialisés	219 639 455,63	484 322,41	16 547 331,12	-16 063 008,71	203 576 446,92
16. Amendes	387 304,24	2 885 195,38	387 304,24	2 497 891,14	2 885 195,38
17. Versements irréguliers	2 816,44	2 491,91	2 815,93	-324,02	2 492,42
18. Reversements	47 783,13	71 979,57	45 977,81	26 001,76	73 784,89
<b>TOTAL</b>	<b>220 077 359,44</b>	<b>3 443 989,27</b>	<b>16 983 429,10</b>	<b>-13 539 439,83</b>	<b>206 537 919,61</b>
<b>TOTAL EN EUR</b>	<b>3 776 963 026,34</b>	<b>1 419 419 060,53</b>	<b>1 261 380 584,71</b>	<b>158 038 475,82</b>	<b>3 935 001 502,16</b>
<b>II. EN TITRES</b>					
1. Dépossessions involontaires de titres au porteur	98 565,00	19 287,00	3 545,00	15 742,00	114 307,00
2. Consignations	1 125 889,41	2 798,95	44 012,06	-41 213,11	1 084 676,30
3. . Avoirs dormants – gestion globale	1 450,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
4. Cautionnements X	143 090 784,48	19 700 000,00	13 323 719,00	6 376 281,00	(2)149 467 065,48



5 Cautionnements N	13 840 577,23	2 382 500,00	3 533 959,00	-1 151 459,00	(2)12 689 118,23
6. Dématérialisation	5 210 234,25	18 237,00	67 305,47	-49 068,47	5 161 165,78
<b>TOTAL</b>	<b>163 367 500,37</b>	<b>22 122 822,95</b>	<b>16 972 540,53</b>	<b>5 150 282,42</b>	<b>168 517 782,79</b>

<b>III. CAUTIONS SOLIDAIRES</b>	<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Dépôts</b>	<b>Restitutions</b>	<b>Différence</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
constituées en vertu de l'art.10 de l'AR du 11 mars 1926 ou de l'art. 4 de l'AR du 14 mars 2002 (engagements souscrits)	1.158.317.481,61	290.449.640,00	224.861.007,62	65.588.632,38	1.223.906.113,99

(1)Cautionnements individuels 254.942.558,25  
Cautionnements collectifs 13.543.610,00  
**TOTAL (1) 268 486 168,25**

(2) Cautionnements individuels 5.586.603,36  
Cautionnements collectifs 156.569.580,35  
**TOTAAL (2) 162.156.183,71**

<b>IV. EN DEVISES</b>		<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Dépôts</b>	<b>Restitutions</b>	<b>Différence</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
<b>COMPTES BE97 0688 9861 0249 et BE64 0586 0700 7552 "Avoirs dormants"</b>						
1. Avoirs dormants – gestion individuelle	USD	10 759 199,35	844 245,90	423 178,30	421 067,60	11 180 266,95
	CAD	171 288,22	92 251,20	0,00	92 251,20	263 539,42
	GBP	1 684 511,07	189 915,69	206,29	189 709,40	1 874 220,47
	AUD	73 472,90	276,19	0,00	276,19	73 749,09
	CHF	455 271,44	3 829,49	31 868,62	-28 039,13	427 232,31
	EUR	0,00	18 898,74	18 898,74	0,00	0,00
	SEK	181 113,68	0,00	1 000,00	-1 000,00	180 113,68
	JPY	4 550 522,00	0,00	0,00	0,00	4 550 522,00
	NOK	2 006,05	878,74	0,00	878,74	2 884,79
	DKK	73 571,41	78 617,75	78 617,75	0,00	73 571,41
	NZD	2 563,24	0,00	0,00	0,00	2 563,24
	SGD	93,82	0,00	0,00	0,00	93,82
	ZAR	6 520,95	0,00	0,00	0,00	6 520,95
	AED	846,02	0,00	0,00	0,00	846,02
2. Avoirs dormants – gestion globale	USD	35,82	319,23	319,23	0,00	35,82
3. Intérêts sur comptes en devises	USD	1 173,86	190,08	43,26	146,82	1 320,68
	CAD	56,52	1,97	0,00	1,97	58,49
	GBP	14 427,60	13 225,58	0,00	13 225,58	27 653,18
	AUD	6 824,21	152,88	0,00	152,88	6 977,09
	CHF	5,25	11,11	22,22	-11,11	-5,86
	EUR	444,25	120,01	120,61	-0,60	443,65
	SEK	131,11	0,00	0,00	0,00	131,11

	NZD	14,59	8,54	0,00	8,54	23,13
	ZAR	28,56	22,61	0,00	22,61	51,17
<b>COMPTE BE75 0688 9861 0451 "Autres services"</b>						
4. Dépôts volontaires	USD	12 395 205,84	163,23	81 001,78	-80 838,55	12 314 367,29
	GBP	2 420,16	0,00	0,00	0,00	2 420,16
	CAD	3 324,36	0,00	0,00	0,00	3 324,36
	DKK	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	EUR	1 159,30	0,00	0,00	0,00	1 159,30
	JPY	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
5. Dépossession involontaires	USD	2 299 610,03	0,00	524 904,75	-524 904,75	1 774 705,28
	GBP	93 563,82	0,00	0,00	0,00	93 563,82
	DKK	616 332,80	78 617,75	0,00	78 617,75	694 950,55
	HUF	2 464 960,00	31 155,92	31 155,92	0,00	2 464 960,00
	AUD	88 903,51	0,00	0,00	0,00	88 903,51
	HKD	291 964,50	0,00	0,00	0,00	291 964,50
	EUR	0,00	42 431,18	42 431,18	0,00	0,00
6. Consignations	USD	1 857 195,94	0,00	348 958,23	-348 958,23	1 508 237,71
7. Intérêts compte en devises	USD	76 542,96	37 717,75	37 646,76	70,99	76 613,95
	CAD	518,60	0,00	0,00	0,00	518,60
	GBP	1 148,71	0,00	0,00	0,00	1 148,71
	DKK	43 496,84	0,00	0,00	0,00	43 496,84
	HUF	1 181 688,05	0,00	0,00	0,00	1 181 688,05
	AUD	6 372,28	182,42	0,00	182,42	6 554,70
	HKD	1 124,20	0,00	0,00	0,00	1 124,20
	PLN	1 316,04	0,00	0,00	0,00	1 316,04
	EUR	7,31	914,33	921,04	-6,71	0,60

**ANNEXE IV – FONDS DE GARANTIE POUR LES SERVICES FINANCIERS  
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017**

	<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Entrées</b>	<b>Versements au Trésor</b>	<b>Différence</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Droits d'entrée unique des :					
1. Etablissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Entreprises d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions annuelles des :					
1. Etablissements de crédit	55 014 784,09	299 383 213,24	57 000 000,00	242 383 213,24	297 397 997,33
2. Entreprises d'assurance	4 062 443,45	140 189 988,02	0,00	140 189 988,02	144 252 431,47
3. Sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>59 077 227,54</b>	<b>439 573 201,26</b>	<b>57 000 000,00</b>	<b>382 573 201,26</b>	<b>441 650 428,80</b>

**ANNEXE V – FONDS DE RESOLUTION  
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017**

	<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>Entrées</b>	<b>Versements au Trésor</b>	<b>Différence</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Contributions annuelles	854 224,59	833 518,44	0,00	833 518,44	1 687 743,03

**ANNEXE VI – FONDS DE GARANTIE POUR LES SERVICES FINANCIERS  
TOTAL DES MONTANTS REÇUS DEPUIS 5 ANS**

	<b>Année 2013 - recettes</b>	<b>Année 2014 - recettes</b>	<b>Année 2015 - recettes</b>	<b>Année 2016 - recettes</b>	<b>Année 2017 - recettes</b>	<b>Total</b>
<b>FSP</b>						
Contributions - établissements de crédit	444.338.692,66	281.584.753,67	287.630.758,68	296 039 366,81	298 496 018,29	1 608 089 590,11
- sociétés d'investissements	1.247.884,30	798.547,17	1.020.232,59	742 388,86	887 194,95	4 696 247,87
Contributions entreprises d'assurances	161.241.782,37	155.612.248,59	152.323.258,43	143 942 957,64	140 189 988,02	753 310 235,05
Contributions sociétés coopératives	2.233.574,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 233 574,02
Droits d'entrée entreprises d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits d'entrée établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	286 932,20	0,00	286 932,20
Droits d'entrée sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux/ an</b>	<b>609 061 933,35</b>	<b>437.995.549,43</b>	<b>440.974.249,70</b>	<b>441 011 645,51</b>	<b>439 790 709,99</b>	<b>2 368 329 647,05</b>
<b>FONDS DE RESOLUTION</b>						
Contributions	166.884.552,43	134.973.723,80	145.237.405,27	130 008 636,24	833 518,44	577 937 836,18
<b>Totaux/ an</b>	<b>775.946.485,78</b>	<b>572.969.273,23</b>	<b>586.211.654,97</b>	<b>571 020 281,75</b>	<b>440 406 719,70</b>	<b>2 375 534 133,68</b>

**ANNEXE VII - FONDS DE GARANTIE POUR LES SERVICES FINANCIERS  
TOTAL DES MONTANTS VERSES AU TRESOR DEPUIS 5 ANS**

	<b>Année 2013 – versement au Trésor</b>	<b>Année 2014 – versement au Trésor</b>	<b>Année 2015– versement au Trésor</b>	<b>Année 2016 – versement au Trésor</b>	<b>Année 2017 – versement au Trésor</b>	<b>Total</b>
<b>FSP/FG</b>						
Contributions établissements de crédit	445.610.184,12	282.359.693,68	288.650.991,27	241 766 971,58	57 000 000,00	1 315 387 840,65
Contributions entreprises d'assurances	161.241.782,37	155.612.248,59	152.323.258,43	139 880 514,19	0,00	609 057 803,58
Contributions sociétés coopératives	0,00	4.467.148,04	0,00	0,00	0,00	4 467 148,04
Droits d'entrée entreprises d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits d'entrée établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	286 932,20	0,00	286 932,20
Droits d'entrée sociétés coopératives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>606.851.966,49</b>	<b>442.439.090,31</b>	<b>440.974.249,70</b>	<b>381 934 417,97</b>	<b>57 000 000,00</b>	<b>1 929 199 724,47</b>
<b>FONDS DE RESOLUTION</b>						
Contributions	165.613.675,89	136.244.600,35	145.237.405,27	129 154 411,65	0,00	576 250 093,16
<b>Totaux/ an</b>	<b>772.465.642,38</b>	<b>578.683.690,66</b>	<b>586.211.654,97</b>	<b>511 088 829,62</b>	<b>57 000 000,00</b>	<b>2 505 449 817,63</b>

**ANNEXE VIII - PORTEFEUILLE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
(Valeur nominale)**

**2017**

Valeurs	Solde au 31/12/2016	Entrées	Sorties	Différence	Solde au 31/12/2017
<b>OLO</b>					
4% 2008/2018	140 000 000,00			0,00	140 000 000,00
4% 2009/2019	24 000 000,00			0,00	24 000 000,00
3,75% 2010/2020	280 000 000,00			0,00	280 000 000,00
4,25% 2011/2021	286 000 000,00			0,00	286 000 000,00
4,25% 2012/2022	177 000 000,00			0,00	177 000 000,00
2,25% 2013/2023	420 000 000,00			0,00	420 000 000,00
2,60% 2014/2024	720 000 000,00			0,00	720 000 000,00
3% 2014/2019	75 000 000,00			0,00	75 000 000,00
0,80% 2015/2025	509 000 000,00			0,00	509 000 000,00
<b>Valeur nominale</b>	<b>2 631 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 631 000 000,00</b>
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 754 582 663,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 754 582 663,67</b>
<b>Placements Trésorerie</b>					
<b>Compte 48-heures</b>	<b>650 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>385 000 000,00</b>	<b>-385 000 000,00</b>	<b>265 000 000,00</b>

**ANNEXE IX – PORTEFEUILLES SPECIAUX (Valeur nominale)**

	ANNEE 2017				Versements au budget des Voies et Moyens	
	Solde au 31/12/2015	Entrées	Sorties	Solde au 31/12/2017	Capitaux encaissés	Revenus
Ex. Caisse d'Ass. de l'ancien Personnel d'Afrique	3.523.418,30	0,00	0,00	3.523.418,30(1)	0,00	0,00
Portefeuille des anciennes Caisses de pensions de survie	41.237,00	0,00	0,00	41.237,00(2)	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3.564.655,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.564.655,30</b>	<b>Total des versements</b>	<b>0,00</b>

(1) Dont 1.237.000 euros en inscriptions nominatives au Registre des Vicinaux du Congo

(2) Dont 23.073 euros en inscription nominative à la SNCB